

**Comité de vigilance de GFL Environmental inc. — LET Granby
702, route 137 Sud, Sainte-Cécile-de-Milton**

Compte rendu de réunion

Date : Jeudi 8 mai 2025 à 18 h 15

Lieu : GFL Environmental inc., 702, route 137, Sainte-Cécile-de-Milton

Présences :

Karine Denis

Directrice du service de gestion des matières résiduelles, représentante de la MRC de La Haute-Yamaska, présidente et secrétaire du comité de vigilance

Serge Drolet

Coordonnateur de la division environnement, représentant de la Ville de Granby

Sylvain Goyette

Élu municipal, représentant de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Sylvain Maurice

Représentant des citoyens du voisinage de GFL Environmental inc. — LET Granby

Patrick Milot

Directeur général et représentant de GFL Environmental inc. — LET Granby

Absence :

Martine Ruel

Directrice générale de la Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes du territoire de la Haute-Yamaska (SÉTHY), représentante des groupes environnementaux

Personnes-ressource :

Étienne Milot

Superviseur des opérations, GFL Environmental inc.

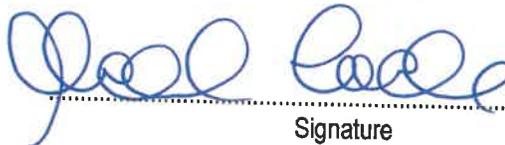
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Michel Larouche Directeur général et greffier-trésorier de
NOM TITRE

la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, certifie avoir publié le compte rendu ci-haut

conformément à la loi, en la manière ordinaire prévue, le 17 juin 2025, entre 8h et 16h heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 juin 2025.


.....
Signature

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Présentation du ou des nouveau(x) membre(s), le cas échéant
3. Lecture et adoption du compte rendu de la réunion du 1^{er} mai 2024
4. Suivi du compte rendu de la réunion du 1^{er} mai 2024, le cas échéant
5. Description des travaux effectués en 2024
6. Description des travaux planifiés pour 2025
7. Présentation des résultats de performance de l'usine de traitement — année 2024
8. Présentation des résultats de performance des unités de cogénération — année 2024
9. Liste des plaintes reçues en 2024
10. Avis de non-conformité reçu(s) en 2024, le cas échéant
11. Description des volumes de matières reçus en 2024 et dépôt du rapport annuel
12. Certificats d'autorisation reçus en 2024 et demandes en cours, le cas échéant
13. Varia
14. Date de la prochaine rencontre et sujets à l'ordre du jour
15. Fin de la rencontre.

Les membres demandent que le mode de transmission des documents techniques soit revu.

2. Présentation du ou des nouveau(x) membre(s), le cas échéant

Aucun nouveau membre n'est présent.

3. Lecture et adoption du compte rendu de la réunion du 1^{er} mai 2024

Le compte rendu final de la rencontre du 1^{er} mai 2024 a été soumis par voie électronique le 28 mai 2024. Une lecture de celui-ci est faite à haute voix. L'adoption du compte rendu est proposée par Sylvain Goyette, appuyée par Serge Drolet et adoptée unanimement.

4. Suivi du compte rendu de la réunion du 1^{er} mai 2024

En réponse à une question posée en 2024, il est brièvement expliqué que GFL procède trois fois par année à des analyses afin de vérifier s'il y a migration de composés pétroliers hors du site. Ces paramètres sont normés. Les résultats 2024 ne démontrent aucune détection.

Des questions techniques sont posées sur les paramètres C10 et C50. Considérant que ces éléments sont très techniques, Patrick Milot propose de transmettre l'information aux membres par courriel.

5. Description des travaux effectués en 2024

Étienne Milot explique les divers travaux réalisés en 2024 énumérés ci-après :

- Finalisation des travaux de réfection des postes de pompage du LES;
- Début des travaux d'agrandissement de l'usine de traitement des eaux. Ces travaux permettront d'augmenter le débit sortant de 450 m²/jour à 600 m²/jour. Les autorisations requises ont été obtenues;
- Installation des conduites de deuxième niveau (de biogaz) sur la cellule 4;
- Mise à niveau de la chambre de purge (CP-1);
- Construction de la cellule 5 A (+/- 30 000 m²);
- Optimisation du mur écran au coin du rang 11 et route 137 Sud – ajout d'arbres plus matures pour aider à cacher les opérations.

6. Description des travaux planifiés pour 2025

Étienne Milot explique les divers travaux de 2025 énumérés ci-après :

- Finaliser les travaux d'agrandissement de l'usine de traitement des eaux;

- Installation de filets pour retenir les papiers sur le LET – complété;
- Construction de la cellule 5B;
- Recouvrement final d'une section de la cellule 4 pour permettre l'utilisation de la rampe d'accès existante pour la cellule 5;
- Travaux de réfection du KOP (knock out pot) de la Torchère #3 afin d'augmenter le volume de biogaz soutiré à la torchère 3;
- Travaux de réfection des analyseurs de gaz des torchères 1 et 2. Les anciens étaient désuets.

Les membres demandent qu'un descriptif soit ajouté aux travaux pour les prochaines rencontres.

7. Présentation des résultats de performance de l'usine de traitement — année 2024

Un tableau synthèse des résultats hebdomadaires du suivi de la qualité des lixiviats traités pour 2024 est remis aux participants.

Aucun dépassement des normes hebdomadaires et moyennes mensuelles n'a été observé en 2024.

La qualité de l'eau n'a pas été analysée durant deux semaines en décembre en raison d'un arrêt de l'usine de traitement.

8. Présentation des résultats de performance des unités de cogénération — année 2024

Un tableau synthèse des volumes de biogaz valorisés par les unités de cogénération et brûlés par les 3 torchères en 2024 est présenté et expliqué aux participants.

L'écart entre les volumes non valorisé et valorisé de 2023 découlerait de données manquantes pour le volume non valorisé. Pour 2024, le volume de la torchère #2 semble erroné. Le total non valorisé 2024 (9,29) devrait être plus similaire au volume total valorisé 2024 (9,89).

Il est demandé qu'une colonne soit ajoutée au tableau des résultats des unités de cogénération afin de présenter le volume total non valorisé des trois torchères.

9. Liste des plaintes reçues en 2024

Une liste des plaintes reçues en 2024 est présentée. Celles-ci concernent toutes des enjeux d'odeurs et proviennent de secteurs variés. L'hiver rigoureux a entraîné le gel de puits; ce qui a résulté en la génération d'un plus grand volume d'odeurs. En réponse à la situation, GFL a embauché une nouvelle ressource dédiée à la gestion des biogaz et l'opération des torchères.

10. Avis de non-conformité reçu(s) en 2024, le cas échéant

Un avis de non-conformité a été émis le 25 juin 2024 à la suite de l'analyse du rapport annuel de 2023. Les manquements se résument comme suit :

- Dépassement de la norme des sulfures totaux (0,05 mg/L) sur le puit TF-27 le 10 juillet 2023 (0,09 mg/L);
- Détérioration de la qualité des eaux souterraines pour les coliformes fécaux au puits TF-30, du fer dans les puits TF-27 et TF-28 ainsi que pour le manganèse dans le puits TF-28;
- Dépassement de la concentration de méthane de 1,25 % lors du suivi de la migration latéral de biogaz pour le puits PCB-6 (35,3 %). Il est à noter que ce puits est situé sur la digue au coin de la route 137 et du 11^e rang et que les résultats sont causés par des souches en décomposition dans la digue. Deux puits ont été forés en amont et en aval de la digue pour valider qu'il n'y a pas de migration du biogaz dans ce secteur;
- Dépassement de la norme de 5 % en oxygène dans certains puits de captage du biogaz situé dans la zone avec un recouvrement final. Le problème se produit dans les puits de

biogaz horizontaux. Ceux-ci ne peuvent pas être fermés à 100 %. Patrick Milot explique qu'ils doivent le soutirer car il y a du méthane dedans. Si le puits est fermé, le taux d'oxygène risque d'augmenter davantage, entraînant un risque plus élevé de combustion;

- Dépassement de la norme de 500 ppm de méthane à 6 reprises lors de la prise des émissions surfaciques. Soit une mesure de 607,5 ppm relevée au cours de l'été puis 548,6 - 1052,9 - 2500,9 - 639,4 et 570,2 ppm au cours de l'automne.

Il est anticipé que des avis de non-conformité seront reçus en 2025 pour les mêmes critères. GFL collabore avec le MELCCFP pour convenir des correctifs requis ou des compromis.

11. Description des volumes de matières reçues en 2024 et dépôt du rapport annuel

Une copie du rapport annuel des matières reçues au LET en 2024 est remise aux participants. Des tableaux résumés des tonnages en fonction de la provenance (Haute-Yamaska et hors-territoire) et du type de matières résiduelles sont exposés au comité.

Il est rappelé au comité qu'une entente a été conclue entre la MRC de La Haute-Yamaska et GFL Environmental inc. relative à l'augmentation temporaire (pour les années 2022, 2023 et 2024) du tonnage de déchets admis pour l'élimination au LET, soit de 150 000 t/an à 180 000 t/an. Cette augmentation temporaire de 30 000 tonnes/an a été demandée et accordée dans le cadre des travaux de réfection du pont tunnel L.H.-Lafontaine qui ont un impact important sur le transport des déchets sur la Rive-Nord de Montréal.

Un volume de 180 060 tonnes d'ordures a été reçu au LET en 2024. À cela s'ajoute un volume de 117 143 t de matériaux de recouvrement et 3 885 t de balayures de rue. Par ailleurs, 126 t de matières ont été récupérées.

Au total, 297 203 tonnes de matières ont été admises au LET en 2024, dont 57 670 t en provenance de La Haute-Yamaska.

Au 31 décembre 2024, 2 841 000 tm ont été enfouies au LET en opération, sur une capacité totale de 6 840 000 m³. Le volume annuel utilisé est de 225 000 m³/an. La durée de vie résiduelle du site est évaluée à 17-18 ans.

12. Certificats d'autorisation reçus en 2024 et demandes en cours, le cas échéant

Le(s) certificat(s) d'autorisation suivant(s) a(ont) été reçu(s) en 2024 :

- Certificat d'autorisation pour l'aménagement, l'exploitation et le recouvrement final de la cellule no 5.

Aucune demande de certificat d'autorisation pour 2025 n'est en cours.

13. Varia

Il est mentionné que la route sur le 11^e rang est régulièrement sale. Le sol ne proviendrait pas de GFL. Un suivi de GFL sera fait auprès de l'intervenant pour le sensibiliser à cet enjeu.

14. Date de la prochaine rencontre et sujets à l'ordre du jour

Patrick Milot se chargera de convoquer la prochaine rencontre vers la fin de février 2026.

15. Fin de la rencontre

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 20 heures.



Karine Denis
Secrétaire du comité de vigilance